AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

217C2712
FR0004037182-FS1135

23 novembre 2017

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

THERMOCOMPACT

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 23 novembre 2017, la société par actions simplifiée Lazard Frères Gestion[1] (25 rue de Courcelles, 75008 Paris), agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 20 novembre 2017, par suite d'une cession d'actions THERMOCOMPACT sur le marché, le seuil de 5% du capital de la société THERMOCOMPACT et ne plus détenir aucun titre de cette société.

[1] Contrôlée au plus haut niveau par la Compagnie Financière Lazard Frères SAS. La société Lazard Frères Gestion déclare agir indépendamment de la personne qui la contrôle, dans les conditions posées aux articles L. 233-9 II du code de commerce et 223-12 et 223-12-1 du règlement général.